

## PRÉSIDENCE

Direction Juridique et d'Administration Générale

Service du Secrétariat de l'Assemblée et de la Coordination Administrative

Bureau du Secrétariat de l'Assemblée

6 route des artifices  
BP L1  
98849 Nouméa  
Cedex

Téléphone :  
20 30 50

Courriel :  
dja.contact@province-sud.nc

affaire suivie par  
Jean-Philippe DINH

N° 27755-2018/1-ISP

### ANNÉE 2014 10ème séance

### COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL de la séance de l'assemblée de la province Sud du vendredi 12 décembre 2014

Le **vendredi 12 décembre 2014 à 8 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de M. Philippe Michel.

#### Présents :

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

#### Absents donnant procuration :

M. Philippe Gomès donne procuration à Mme Hélène Iékawé ;  
Mme Prisca Holéro donne procuration à M. Sylvain Pabouty ;  
M. Silipeleto Muliakaaka donne procuration à Mme Marie-Françoise Hmeun ;  
Mme Nicole Robineau donne procuration à Mme Isabelle Lafleur.

#### Absents :

M. Harold Martin et M. Roch Wamytan.

**Soit 34 membres présents, 4 membres représentés et 2 membres absents.**

#### Le Bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;  
Mme Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud ;  
M. Gil Brial, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud ;  
ainsi que M. Dominique Molé, troisième vice-président de la province Sud.

#### L'Etat était représenté par :

M. Régis Elbez, commissaire délégué de la République en province Sud.

#### L'administration était représentée par :

M. Joachim Arlie, chargé d'études juridiques (DJA) ;  
M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;  
M. Jacques Beaujeu, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;  
Mme Catherine Benito, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DJA) ;  
M. Alexandre Brianchon, directeur adjoint juridique et d'administration générale (DJA) ;  
M. Jean-Pierre Breymand, directeur adjoint de l'équipement (DEPS) ;

M. Bernard Builles, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;  
M. Vincent Gislard, inspecteur général de la province Sud (IGPS) ;  
Mme Amel Hamdache, responsable de la cellule de contrôle de gestion (C2G/SG) ;  
M. Philippe Hardouin, directeur des sports et des loisirs (DSL) ;  
M. Jules Hmaloko, secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale (SGA-EJVS) ;  
M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;  
M. Franck Ladrech, directeur adjoint du foncier et de l'aménagement (DFA) ;  
M. Denis Loche, directeur du système d'information (DSI) ;  
M. Gérard Malaussena, directeur de l'éducation (DES) ;  
Mme Julie Moekri, agent du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DJA) ;  
Mme Mireille Münkel, secrétaire générale adjointe en charge de l'aménagement du territoire (SGA-AT) ;  
M. Christophe Obled, secrétaire général adjoint chargé du développement durable (SGA-DD) ;  
M. Michel Oedi, chef du service des finances (SAB/DFI) ;  
Mme Sandrine Papon, chef du service des relations administratives (DJA) ;  
Mme Maud Peirano, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA) ;  
M. Olivier Thupako, directeur du logement (DL) ;  
Mme Sarah Travers, directrice des ressources humaines (DRH) ;  
M. François Waia, directeur de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

\*\*\*

### **Projets de texte inscrits à l'ordre du jour**

- **rapport n° 1936-2014/APS** : projet de délibération relatif au budget de la province Sud pour l'exercice 2015.

#### **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

##### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguihan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

M. Harold Martin est arrivé à 10 heures pour le vote de ce texte.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

### **PRESENTATION GENERALE**

#### **Le contexte budgétaire**

→ ***Des recettes fiscales 2015 à nouveau en repli par rapport à 2014***, telles sont les prévisions de recouvrements arrêtées par la Nouvelle-Calédonie pour notre prochain exercice.

Après une année 2014 où la Nouvelle-Calédonie fait ressortir des recouvrements effectifs en

baisse de -6,2% ayant comme impact sur le budget provincial une réduction des dotations légales de 12% (soit environ 4,4 milliards XPF hors impact de la réduction de la quote-part de 53,5 à 51,5% en 2014), les estimations budgétaires 2015 affichent une évolution des recettes fiscales à -0,59% ce qui représente pour la province une diminution supplémentaire de 194 millions XPF.

Et dans ce contexte, la Nouvelle-Calédonie fait état d'une perspective d'ajustement nul des rentrées 2014 dans le cadre du budget supplémentaire 2015.

La province Sud va donc disposer, pour l'ensemble de l'exercice 2015, d'une enveloppe de dotations globales de la Nouvelle-Calédonie de 32,68 milliards XPF. Pour mémoire, en 2014, elle recevait 32,87 milliards XPF et en 2013, 38,75 milliards XPF.

#### → ***Le déficit structurel du budget de fonctionnement***

Dans ce contexte budgétaire des plus tendus, la province a, cependant, à faire face à l'évolution de ses dépenses dont celles qui touchent les secteurs de l'enseignement, de la santé et de la protection sociale et qui progressent naturellement en fonction de la démographie.

A l'instar des budgets précédents, la province a fait le choix de privilégier la couverture de ses dépenses réelles. Néanmoins, l'exercice d'un équilibre cohérent de la section de fonctionnement dès le budget primitif arrive à son terme.

Pour son budget primitif 2015, la province Sud fait, encore une fois, l'impasse sur son autofinancement. Cette situation est à déplorer au regard du besoin d'emprunt nécessaire au financement des investissements. Et chacun sait que cette situation, qui fragilise véritablement la santé financière de la province Sud, n'est plus tenable.

Dans l'attente de ressources nouvelles, les contraintes réglementaires d'amortissements vont donc être repoussées à une prochaine décision modificative budgétaire.

#### → ***Le maintien des investissements***

Malgré les difficultés d'équilibre qui pèsent sur le budget de fonctionnement, la province souhaite proposer un volume d'investissement équivalent à celui de 2014, soit environ 9,3 milliards XPF.

Elle mesure, cependant, tout l'impact de la ressource externe d'emprunts portée à 6,6 milliards XPF sur son plan de financement. Cette ressource, qui pallie l'insuffisance provisoire d'autofinancement, devra nécessairement être ajustée au cours de l'exercice.

Sur cette section du budget, l'habitat social, l'aide aux programmes communaux, le maintien du patrimoine en infrastructures restent les priorités provinciales en matière d'investissement.

#### → ***La réallocation de la taxe sur les jeux pour couvrir l'insuffisance de ressources***

Comme précisé précédemment, sans ressources nouvelle, la province Sud n'est plus, à ce jour, en capacité de dégager une épargne suffisante pour garantir une autonomie financière pérenne.

La réallocation de la taxe sur les jeux permettrait à la province Sud de bénéficier d'une ressource nouvelle avoisinant les 2 milliards XPF.

Les actions entreprises en ce sens prennent toute leur dimension et la province Sud attend donc beaucoup de cette proposition de loi de pays sur la taxe sur les jeux.

Elle vise la réallocation de cette taxe localisée en province Sud avec d'une part la création de centimes additionnels sur la taxe sur les jeux au profit des provinces et, d'autre part, la réduction de la taxation en principal, afin de ne pas augmenter la pression fiscale globale sur cette taxe.

Cette mesure ne sera, cependant, qu'un ajustement de courte durée. A moyen terme, les mêmes problématiques d'insuffisance de ressources vont, à nouveau, se poser si la conjoncture ne

s'améliore pas sensiblement.

Il est donc urgent que des travaux soient engagés pour envisager le rééquilibrage financier de la province Sud sur le long terme.

\*\*\*

Le projet de budget primitif qui vous est présenté s'appuie sur les éléments budgétaires exposés dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 17 octobre dernier.

En 2015, c'est un projet de budget primitif en mode dégradé qui vous est proposé. En effet son équilibre général est le reflet des fortes contraintes de financement qui viennent de vous être exposées.

Force est de constater qu'il comprend peu de mesures nouvelles mais avant tout des mesures allant dans le sens des économies.

C'est un budget marqué par une absence d'épargne et un recours massif à l'emprunt, c'est bien là toute l'incohérence d'un équilibre budgétaire qui traduit la fragilité de la situation financière de la collectivité.

C'est de toute évidence un budget primitif qui préfigure la transition obligée vers une prochaine décision modificative. En effet, la province Sud n'a d'autre choix que de rehausser ses ressources de fonctionnement pour d'une part, satisfaire à l'obligation réglementaire d'autofinancement et corriger ainsi le volume d'emprunt et d'autre part, maintenir ses interventions de fonctionnement dont le principal intéresse les secteurs de la santé, social et de l'enseignement.

Pour ce nouvel exercice budgétaire, malgré la baisse de ses ressources, la province Sud s'efforce de maintenir les axes prioritaires de sa politique au travers de ses programmes d'investissement et d'interventions. A ce titre, 57% des crédits proposés y sont consacrés.

Au-delà, les propositions vont intéresser le fonctionnement de la collectivité et le remboursement de la dette.

Il convient de souligner la maîtrise de dépenses de personnel et des crédits de fonctionnement courant de la collectivité qui n'augmente que de 1%, soit 246 millions XPF.

Les dépenses de personnel sont estimées à 19,4 milliards XPF et le fonctionnement courant de la collectivité à 1,8 milliard XPF. Le principal de la croissance, qui concerne l'évolution de la masse salariale (+200 millions XPF), est la conséquence des mesures habituelles comprenant le glissement-vieillesse-technicité (GVT) à hauteur de 2%, la validation de services précaires, les cotisations à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL). Aucune création de poste n'est envisagée dans le cadre de ce budget primitif.

\*\*\*

**En recettes**, l'économie générale du budget primitif va porter sur une enveloppe financière de **56,2 milliards XPF**, soit une évolution des ressources à **-2%**.

Pour ce nouveau budget, les principales ressources sont :

- les dotations légales en provenance de la Nouvelle-Calédonie pour 32,7 milliards XPF ;
- les dotations légales en provenance de l'Etat pour 6,9 milliards XPF ;
- les recettes fiscales propres à hauteur de 4,7 milliards XPF ;
- les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie pour 2,2 milliards XPF ;
- la participation de l'Etat, des communes et des tiers au titre des contrats de développement pour 1,5 milliard XPF ;
- les recouvrements et participations diverses estimées à 642 millions XPF ;
- les recettes des services estimées à 508 millions XPF ;
- les mouvements financiers pour 360 millions XPF ;
- les dotations en provenance des communes pour 87,3 millions XPF.

Pour équilibrer le plan de financement des investissements, il est proposé une ressource d'emprunt de 6,6 milliards XPF. En synthèse, le financement du budget provincial s'opère comme suit :

<b>RESSOURCES</b>				
<b>SECTION</b>	<b>RUBRIQUES</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Va</b>
INVEST	DOTATIONS LEGALES	2 991 588 800	2 997 924 480	-6
	NC	1 911 588 800	1 922 924 480	-11
	Etat	1 080 000 000	1 075 000 000	5
	DOTATIONS OPC	1 301 781 351	1 726 201 089	-424
	AUTRES	427 671 940	429 483 017	-1
FONC	EMPRUNTS	6 600 000 000	6 200 000 000	400
		<b>11 321 042 091</b>	<b>11 353 608 586</b>	<b>-32</b>
	DOTATIONS LEGALES	36 614 632 250	36 797 065 850	-182
	NC	30 764 632 250	30 947 065 850	-182
	Etat	5 850 000 000	5 850 000 000	
	FISCALITE	4 740 000 000	4 640 000 000	100
	AUTRES	3 526 340 149	4 424 394 787	-898
		<b>44 880 972 399</b>	<b>45 861 460 637</b>	<b>-980</b>
		<b>56 202 014 490</b>	<b>57 215 069 223</b>	<b>-1 013</b>

<b>EMPLOIS</b>				
<b>SECTION</b>	<b>RUBRIQUES</b>	<b>BP 2015</b>	<b>BP 2014</b>	<b>Va</b>
INVEST	INVESTISSEMENTS DIRECTS	9 367 737 091	9 362 608 586	5
	EMPRUNTS	1 953 305 000	1 991 000 000	-37
		<b>11 321 042 091</b>	<b>11 353 608 586</b>	<b>-32</b>
FONC	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	21 689 584 385	21 443 288 433	246
	INTERVENTIONS & SUBVENTIONS	22 466 988 014	23 635 072 204	-1 168
	EMPRUNTS	724 400 000	783 100 000	-58
		<b>44 880 972 399</b>	<b>45 861 460 637</b>	<b>-980</b>
		<b>56 202 014 490</b>	<b>57 215 069 223</b>	<b>-1 013</b>

**En dépenses**, le budget s'élève à **56,2 milliards XPF** et se décompose comme suit :

- 31,8 milliards XPF (57%) consacrés aux programmes d'investissement et d'interventions ;
- 21,7 milliards XPF (39%) destinés aux dépenses de fonctionnement courant, aux rémunérations et charges sociales ;
- 2,7 milliards XPF pour prendre en charge l'annuité de la dette, soit 5% du budget provincial.

Se retrouvent principalement sur les programmes d'investissement et d'interventions :

#### → **La santé, le logement et la solidarité sociale :**

**12,7 milliards XPF soit 23% du budget provincial** pour le secteur de la santé et du social. L'aide médicale représente le premier poste de dépenses avec 6,9 milliards XPF, les actions médico-sociales représentent le second poste avec 3,1 milliards XPF dont 1,2 milliard XPF pour les aides à domicile au titre du dispositif de minimum vieillesse et 599,8 millions XPF pour les aides aux enfants assistés.

Les dépenses relatives aux opérations d'habitat social se montent à 2,1 milliard XPF, la santé publique à 565,8 millions XPF dont 211,4 millions XPF de travaux d'aménagement des circonscriptions médicales et 110,0 millions XPF pour l'achat de produits pharmaceutiques.

#### → **L'enseignement et la réussite éducative :**

**5,3 milliards XPF soit 9% du budget provincial** sont consacrés au secteur de l'enseignement et concerne :

- 1,5 milliard XPF d'allocations d'enseignement avec pour objectif de poursuivre les efforts au bénéfice des familles les plus défavorisées ;
- 1,4 milliard XPF de soutien à l'enseignement privé dont 1,3 milliard XPF de participations conventionnées afin de permettre aux enfants scolarisés dans le privé de

disposer de conditions de travail équivalentes à celles de leurs pairs inscrits dans les établissements publics et 112,5 millions XPF pour la mise aux normes et la rénovation des bâtiments ;

- 1,3 milliard XPF pour le programme de construction et d'équipement des collèges publics et leur fonctionnement comprenant 409,5 millions XPF de dotation globale aux collèges, 601 millions XPF pour des travaux de construction, d'aménagement et de réfection, 149,0 millions XPF pour la poursuite du câblage informatique et 96,5 millions XPF pour l'équipement numériques ;
- 487 millions XPF pour soutenir les élèves poursuivant des études supérieures avec notamment 155 millions XPF pour les bourses hors territoire ;
- 415,2 millions XPF pour la vie scolaire et éducative dont 206,9 millions XPF pour l'opération de développement de l'internet à l'école (ODI) ;
- 234,7 millions XPF au titre du fonctionnement et de l'équipement des internats.

→ **L'emploi et le développement économique :**

**4,9 milliards XPF soit 9 % du budget provincial** sur les opérations suivantes :

- les actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation pour 1,8 milliard XPF dont 733 millions XPF pour le programme provincial d'insertion citoyen (PPIC), 689 millions XPF pour les actions d'insertion et les chantiers de jeunes et 259 millions XPF pour la formation ;  
En 2015, une nouvelle autorisation d'engagement de 308 millions XPF est ouverte pour renforcer notre contribution aux chantiers d'insertion des jeunes ;
- le tourisme pour 937 millions XPF dont 683 millions XPF pour la promotion internationale du tourisme ;
- le soutien aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et aquaculture à hauteur de 769 millions XPF ;
- le soutien à l'investissement pour 465 millions XPF dont 415 millions XPF au titre du Code des Aides pour le Soutien de l'Economie (CASE) et 50 millions XPF pour les fonds de prêts ;
- la poursuite des travaux d'aménagement sur le site de DEVA pour 462 millions XPF.

→ **L'amélioration des conditions de déplacement de nos administrés :**

**3,3 milliards XPF soit 6% du budget** avec principalement les opérations suivantes :

- 2,0 milliards XPF pour le réseau routier avec notamment :
  - 487,2 millions XPF au titre de l'entretien courant des réseaux provinciaux ;
  - 295,0 millions XPF pour le renforcement des RP réseaux nord ;
  - 244,0 millions XPF au titre de la réparation et de la mise en conformité des ouvrages d'arts ;
  - 200,0 millions XPF pour le renforcement des RP réseaux sud ;
  - 190,0 millions XPF pour l'entretien des routes territoriales, compensée par une recette équivalente de la Nouvelle-Calédonie ;
  - 154,4 millions XPF au titre de l'amélioration de la desserte sur la RP3 ;
  - 127,0 millions XPF au titre du programme d'amélioration des accès à l'entrée de ville ;
  - 104,0 millions XPF au titre de travaux pour la sécurisation routière.
- 725,4 millions XPF pour le transport public terrestre dont 692 millions XPF au titre de notre participation aux réseaux de transport public de l'agglomération ;

- 300,7 millions XPF pour les infrastructures aériennes dont 265,8 millions XPF au titre de l'équipement et du fonctionnement de l'aéroport de l'île des Pins ;
- 220,0 millions XPF pour les infrastructures portuaires dont 200 millions XPF au titre des travaux pour la construction de la gare maritime de l'île des Pins.

→ **Le développement du territoire de la province Sud :**

**1,4 milliard XPF, soit 3% du budget provincial** pour permettre la poursuite de l'aide aux programmes d'équipement des communes dont 726,3 millions XPF dans le domaine de l'aménagement et de l'environnement et 113,4 millions XPF pour la culture, jeunesse, sports et loisirs.

→ **Les activités culturelles, sportives et de loisirs :**

**1,4 milliard XPF soit 3% du budget** pour un soutien accru en faveur des jeunes notamment. Les principaux postes sont les suivants :

- les actions en faveur de la jeunesse pour 434,6 millions XPF dont 288,4 millions XPF pour le soutien aux associations et 112,8 millions XPF pour le centre d'accueil permanent (CAP) de Poé ;
- les sports pour 356,5 millions XPF dont 155 millions XPF pour le soutien aux associations, 51,1 millions XPF pour les sentiers de randonnées et 45,9 millions XPF pour le centre des activités nautiques (CAN) ;
- la culture à hauteur de 328 millions XPF avec 238,0 millions XPF pour le soutien aux associations et organismes à vocation culturelle et 90 millions XPF pour les actions de promotion et d'animation culturelles ;
- le patrimoine à hauteur de 296,8 millions XPF avec 91,5 millions XPF au titre du soutien aux associations, 48,0 millions XPF pour la valorisation et la conservation du patrimoine bâti à l'île des Pins et 49,4 millions XPF pour le château Hagen avec notamment la réalisation d'un atelier pédagogique.

→ **L'aménagement et l'environnement :**

**1,2 milliard XPF soit 2% du budget provincial** avec une enveloppe dont les principaux postes sont :

- les actions en faveur de l'environnement pour 865,3 millions XPF dont 227,9 millions XPF pour le soutien aux organismes publics et privés (SMGF, SIVM et associations), 224 millions XPF pour la gestion des parcs et 130 millions XPF pour les aires aménagées, installations classées et surveillance des milieux naturels ;
- l'urbanisme pour 139,0 millions XPF avec notamment la gestion du stockage des déchets inertes ;
- le développement forestier pour 80,0 millions XPF ;

→ **La qualité des services publics provinciaux :**

**849 millions XPF** de crédits destinés à l'équipement de l'administration pour un meilleur service public.

Se retrouvent sur ce programme, l'équipement informatique pour 270,4 millions XPF, 120,8 millions XPF pour le renouvellement du parc automobile, 59,7 millions XPF pour divers aménagements du centre administratif de la province Sud (CAPS) et 50 millions XPF pour des travaux de réfection sur les bâtiments administratifs existants.

→ **Les actions en faveur de la qualité de vie et la tranquillité publique :**

En 2014, une autorisation d'engagement de 500 millions XPF a été ouverte.

Sur 2015, il est proposé 150 millions XPF de crédits de paiement.

Cette enveloppe sera destinée aux missions de protection et de surveillance exercées par les

communes de la province Sud.

Telles sont résumées, les principales orientations du projet de budget primitif que j'ai l'honneur de vous soumettre.

## 2. Explications de votes

Les explications de votes de M. Philippe Dunoyer, pour le groupe Calédonie Ensemble, de M. Aloisio Sako, pour le groupe Front Indépendantiste et Progressiste, de M. Thierry Santa pour le groupe Front Pour l'Unité et de M. Eugène Ukeiwé, pour le groupe Union pour la Calédonie dans la France, sont annexées au présent compte-rendu.

## 3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

### Ont voté pour :

**Calédonie Ensemble :** M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

**Front Pour l'Unité :** Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguan, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

**L'Union pour la Calédonie dans la France :** M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

**Front Indépendantiste et Progressiste :** Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako et Mme Ithupane Tiéoué.

\*\*\*

- **rappor t n° 1557-2014/APS** : projet de délibération relatif à l'urbanisme commercial en province Sud.

## 1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

La réglementation provinciale d'urbanisme commercial a pour objet de favoriser le développement des activités commerciales de manière efficace et cohérente dans l'espace urbain en soumettant l'implantation ou l'extension des surfaces de vente au public à une autorisation préalable.

Elle trouve son origine dans les délibérations de l'assemblée de la province Sud n° 10 du 14 mars 1991 et n° 18 du 27 juin 1996, aujourd'hui toutes deux abrogées.

Une réforme de cette délibération a été entreprise en 2006 et a abouti à l'adoption de la délibération n° 41-2006/APS du 28 septembre 2006 relative à l'urbanisme commercial dans la province Sud, modifiée en 2008.

Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de procéder à une refonte de ce texte devenu inapproprié. En effet, suite à l'adoption de la loi du pays n° 2013-8 du 24 octobre 2013 relative à la concurrence en Nouvelle-Calédonie et, en particulier au vu des dispositions des articles 10 à 15 ayant pour objet de soumettre à un contrôle les opérations dans le secteur du commerce de détail, il s'avère que la province n'a plus à intervenir sur l'analyse des effets concurrentiels des implantations commerciales.

Dans ce cadre, les enjeux essentiels étant couverts par la loi anti-trust, l'exécutif provincial a souhaité revoir le dispositif de la province Sud pour le simplifier.

Le projet de délibération qui vous est soumis, a donc pour vocation de recentrer l'analyse du développement des activités commerciales au travers du prisme de l'aménagement du territoire et du développement durable et non de celui de l'économie.

Ainsi, les points essentiels du projet sont les suivants :

**I. Recentrer les principes fondamentaux de la réglementation et préciser les critères d'analyse liés à l'aménagement du territoire et au développement durable**

Les principes fondamentaux de la délibération reposent désormais sur des préoccupations tenant à l'aménagement du territoire et au développement durable. Il s'agit de garantir le développement équilibré des différentes formes de commerces et contribuer en particulier au maintien des activités dans les zones rurales, à la modernisation des équipements commerciaux, ainsi qu'au rééquilibrage des agglomérations par le développement des activités dans les centralités urbaines et dans les zones de dynamisation urbaine.

En application des principes énoncés précédemment, le premier critère fondant l'avis de la commission provinciale d'urbanisme commercial (CPUC) et la décision du président de l'assemblée de la province Sud réside dans l'impact du projet en matière d'aménagement du territoire. Sur ce volet, sera examinée la compatibilité du projet avec les prescriptions des plans d'urbanisme directeur approuvés, son impact sur l'équilibre entre les différentes formes de commerce dans l'agglomération du Grand Nouméa et la province Sud, sa consommation économique de l'espace, notamment en termes de stationnement, son impact sur l'animation de la vie urbaine et rurale, sur les flux de transports, ainsi que son accessibilité par les transports collectifs.

Le deuxième critère porte quant à lui sur l'impact du projet en matière de développement durable. La qualité environnementale, l'insertion paysagère et architecturale du projet, ainsi que les nuisances de toute nature qu'il est susceptible de produire sont des éléments pris en considération pour évaluer le projet dans son environnement.

**II. Relèvement du seuil des surfaces de vente des commerces et centres commerciaux soumis à une demande d'autorisation**

Le seuil actuel de 300 m<sup>2</sup> est relevé à 750 m<sup>2</sup> pour les commerces de détail et maintenu à 1 000 m<sup>2</sup> pour les centres commerciaux. De même, les centres commerciaux ayant une surface

de vente inférieure à 1000 m<sup>2</sup>, mais comprenant un commerce d'une surface de vente supérieure à 750 m<sup>2</sup>, sont soumis à une demande d'autorisation.

- Ce seuil permet d'exclure la majeure partie des créations de commerces dans les zones de l'intérieur, évitant une procédure fastidieuse et coûteuse pour des promoteurs participant au rééquilibrage économique de la province ;
- Ce seuil permet de maintenir dans le champ d'application de la réglementation les supermarchés, d'une surface de vente généralement supérieure à 900 m<sup>2</sup> ;
- Il favorise la création de commerce de hard discount, d'une surface de vente inférieure aux supermarchés classiques ;
- Il permet à de petits commerçants, détenant une boutique actuellement inférieure à 300 m<sup>2</sup> de surface de vente mais devant dépasser ce seuil par une extension, de réaliser leur projet sans avoir besoin de demander une autorisation. Il favorise ainsi la croissance des petits commerces, au détriment des magasins de chaînes ou de groupes ;
- Ce seuil correspond au seuil de Surface Hors Œuvre Nette dite SHON (somme des surfaces des planchers de chaque niveau de la construction, c'est-à-dire globalement, l'ensemble commercial sans les parkings) de 1 000 m<sup>2</sup> adopté en métropole, la surface de vente correspondante étant de 750 m<sup>2</sup> environ.

### **III. Instauration d'une commission restreinte avec un fonctionnement souple**

#### **- Une commission restreinte avec davantage d'élus locaux**

Le nombre de membres de la commission est porté à dix, au lieu de douze précédemment.

Elle comprend :

- deux élus de la commune d'implantation du projet ;
- un représentant de chacun des groupes d'élus de l'assemblée de province ;
- un représentant des associations de consommateurs ;
- le président du syndicat mixte des transports urbains (SMTU) pour les projets relevant de son champ de compétence territoriale ;
- le président du syndicat intercommunal du Grand Nouméa(SIGN) pour les projets relevant de son champ de compétence territoriale ;
- une personne qualifiée en matière d'aménagement du territoire ou de développement.

Dans cette nouvelle composition, les élus locaux (commune et province) représentent dorénavant 6/10<sup>ème</sup> des élus présents à la commission, contre 5/12<sup>ème</sup> précédemment. Les élus municipaux représentent 2/10<sup>ème</sup> des membres de la CPUC, contre 1/12<sup>ème</sup> précédemment.

A l'instar de la réglementation métropolitaine, il est procédé au retrait des représentants des chambres consulaires de la CPUC, pour deux principales raisons : d'une part, l'abandon des critères d'ordre économique dans l'analyse de la demande d'autorisation et d'autre part, compte tenu des difficultés d'assurer la neutralité de ces membres, ceux-ci étant souvent directement impliqués dans les dossiers (en qualité de concurrents au projet par exemple).

#### **- Des conditions de vote plus souples**

Les conditions de vote ont été simplifiées. La présence de la moitié des membres ayant droit de vote est requise pour que la commission puisse valablement délibérer. De plus, l'avis sur un projet est rendu à la majorité des membres présents. Enfin, les membres de la commission votent à main levée.

- Des délais d'instruction raccourcis

Dès lors que le dossier est complet, la commission doit rendre son avis dans un délai de deux mois au lieu de trois mois, tel que prévu actuellement par la délibération n° 41-2006/APS.

**IV. Un pouvoir décisionnaire de la commission**

Le projet de délibération introduit une nouveauté qui conduit à une instruction plus rapide. Si l'avis de la commission est favorable, elle vaut autorisation du projet. En cas d'avis défavorable ou réservé, la commission propose au président de l'assemblée de la province de refuser le projet ou de subordonner sa réalisation au respect de conditions destinées à le rendre conforme aux principes fondamentaux énoncés par l'article premier du projet de délibération.

Enfin, au regard de l'ampleur des modifications proposées, il convient, pour des raisons de sécurité juridique et d'intelligibilité du droit, de procéder à l'abrogation de la délibération n° 41-2006/APS du 28 septembre 2006 relative à l'urbanisme commercial dans la province Sud.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**2. Explications de votes**

L'explication de vote de Mme Sutita Sio-Lagadec, pour le groupe Calédonie Ensemble, est annexée au présent compte-rendu.

**3. Résultat des votes**

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

**Ont voté pour :**

**Calédonie Ensemble :** M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

**Front Pour l'Unité :** Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

**L'Union pour la Calédonie dans la France :** M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

**Front Indépendantiste et Progressiste :** Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako et Mme Ithupane Tiéoué.

\*\*\*

- **rappor t n° 1980-2014/APS** : projet de délibération portant approbation du compte-rendu annuel 2013 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Panda.

## **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

Par convention en date du 15 avril 2003, la province Sud a confié à la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) une concession d'aménagement en vue de l'étude et de la réalisation du parc d'activités Nord Dumbéa agglomération (PANDA).

L'article 28 du cahier des charges de la concession d'aménagement prévoit que le concessionnaire établit chaque année un bilan financier prévisionnel global et actualisé des activités objet du contrat, faisant apparaître, d'une part les réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser (...) ainsi que, éventuellement, la charge résiduelle en résultant pour le concédant.

Ce document, annexé au présent rapport, a ainsi pour objet de résumer les principales réalisations et l'avancée du bilan financier, tels que détaillés dans le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2013 de la ZAC PANDA, transmis par la SECAL.

Conformément aux stipulations de l'article 28 du cahier des charges précité, il doit enfin être soumis à l'approbation de l'assemblée de la province Sud.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Explications de votes**

Ce projet de délibération n'a fait l'objet d'aucune observation particulière de la part des conseillers.

## **3. Résultat des votes**

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

### **Ont voté pour :**

**Calédonie Ensemble :** M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

**Front Pour l'Unité :** Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

**L'Union pour la Calédonie dans la France :** M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

**Front Indépendantiste et Progressiste :** Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako et Mme Ithupane Tiéoué.

\*\*\*

- **rappor t n° 1981-2014/APS :** projet de délibération portant approbation du compte-rendu annuel 2013 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa sur Mer.

## **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguihan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Harold Martin, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

*Soit 39 membres présents ou représentés.*

Par convention en date du 7 décembre 2007, la province Sud a confié à la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) une concession d'aménagement en vue de l'étude et de la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de Dumbéa sur mer.

L'article 26 du cahier des charges de la concession d'aménagement prévoit que le concessionnaire établit chaque année un bilan financier prévisionnel global et actualisé des activités objet du contrat, faisant apparaître, d'une part les réalisations en recettes et en dépenses et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser (...) ainsi que, éventuellement, la charge résiduelle en résultant pour le concédant.

Ce document, annexé au présent rapport, a ainsi pour objet de résumer les principales réalisations et l'avancée du bilan financier, tels que détaillés dans le compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) 2013 de la ZAC de Dumbéa sur mer, transmis par la SECAL.

Conformément aux stipulations de l'article 28 du cahier des charges précité, il doit enfin être soumis à l'approbation de l'assemblée de la province Sud.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Explications de votes**

Ce projet de délibération n'a fait l'objet d'aucune observation particulière de la part des conseillers.

### **3. Résultat des votes**

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 39 votes pour).

#### **Ont voté pour :**

**Calédonie Ensemble :** M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

**Front Pour l'Unité :** Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Harold Martin, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

**L'Union pour la Calédonie dans la France :** M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

**Front Indépendantiste et Progressiste :** Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako et Mme Ithupane Tiéoué.

\*\*\*

- **rappor t n° 1518-2014/APS** : projet de délibération approuvant la convention quinquennale de fonctionnement 2015-2019 avec la DDEC.

### **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

#### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

M. Martin a quitté la séance avant l'examen de ce texte, il n'a donc pas pris part au vote.

*Soit 38 membres présents ou représentés.*

#### **Principe**

La province Sud participe aux charges de fonctionnement de la direction diocésaine de l'école catholique (DDEC), essentiellement pour ce qui concerne les établissements d'accueil, internats et cantines en province Sud. La plus grande part de cette participation est destinée à couvrir la masse salariale des personnels de ces établissements, soit environ 80 % du montant d'environ un milliard trois cent millions de francs annuel.

Les 20 % restant couvrent les frais de fonctionnement courant des établissements et leur équipement, ainsi qu'une part du fonctionnement de la direction (l'autre part étant financée par les provinces Nord et des Iles Loyauté).

Les charges liées aux personnels enseignants sont assurées par l'Etat dans le cadre de la mise à disposition globale et gratuite, celles des personnels de surveillance et de service des établissements d'enseignement et de leur fonctionnement sont assurées par la Nouvelle-Calédonie.

## **Contexte**

En 2009, une convention quinquennale renouvelée a été signée entre la province Sud et la DDEC, à la suite d'éléments intervenus dans le fonctionnement de celle-ci :

- en juin 2007, la direction diocésaine de l'école catholique a signé avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public pour les établissements d'enseignement primaire. Ce contrat reporte sur les communes les charges de fonctionnement de la DDEC ;
- la Loi du Pays du 13 avril 2007, portant sur le transfert des personnels, a permis l'application de la Loi Censi en Nouvelle-Calédonie.

Ces éléments ont produit les effets suivants sur la convention alors en vigueur :

- l'application de la loi Censi porte à la charge de l'état le capital décès des enseignants du second degré. Cette charge était inscrite annuellement au budget de la province ;
- la part patronale mutuelle des fonctionnaires : les personnels enseignants du premier degré deviennent « agents publics contractuels de l'Etat », et la part patronale mutuelle, alors à la charge de la province, est acquittée par l'Etat.

Par ailleurs, des ajustements sont intégrés dans la nouvelle convention.

Le premier concerne la référence au taux ISEE, qui n'est plus « l'évolution de l'indice ISEE de la consommation hors tabac sur les douze derniers mois », mais « le taux moyen de l'indice ISEE de la consommation hors tabac calculé annuellement sur les cinq dernières années (constat de décembre à décembre) ». Cette nouvelle rédaction permet de lisser les pics (ou les creux) de l'évolution de l'indice ISEE. L'assiette de référence est la dépense 2008.

Le deuxième est la mise en place d'un « comité de suivi » de la convention. Ce comité permet une évaluation annuelle, et une concertation chaque fois que s'impose un ajustement qui n'affecte pas le fond de la convention, mais seulement son application.

Enfin, les modalités de versement sont transformées : le premier versement s'établit à 80 % de l'année n-1 (au lieu de 60 %), afin de donner à la DDEC une plus grande souplesse en trésorerie.

## **La convention 2015-2019**

Le projet de convention quinquennale de fonctionnement 2015 – 2019 reprend pour l'essentiel les dispositions de la convention 2009 – 2013.

Cependant des ajustements ont été apportés, notamment tels que le souhaitait le comité de suivi de la convention du 11 octobre 2013.

### **1. Evolution de la réglementation.**

La DDEC est soumise comme tous aux évolutions de la règlementation par exemple en matière

d'hygiène, de santé et de sécurité des personnels, de protection de l'environnement. Elle applique les règles évolutives en matière de salaires et de statuts des personnels.

Les évolutions de la réglementation peuvent imposer des augmentations de charges ou des dépenses nouvelles. Le projet de convention prévoit que les charges nécessaires liées à l'évolution de la réglementation en matière d'emploi et de gestion des personnels seront examinées en comité de suivi à fin d'intégration dans la subvention.

## 2. Les mesures nouvelles (embauche).

En 2006, 2007 et 2008, la province Sud a engagé avec la DDEC une démarche de recrutement important de personnels (27 agents), afin de redresser le taux d'encadrement de celle-ci. La masse salariale de ces personnels était traitée isolément de la masse salariale globale, à fin de lisibilité.

Le projet de convention propose d'intégrer désormais cette masse salariale dans la masse salariale globale, et de lui affecter le taux d'évolution calculé à partir des données de l'ISEE.

## 3. Les indemnités de départ à la retraite.

La province Sud et la DDEC sont toujours en attente de l'enquête du gouvernement sur les écarts éventuels entre les retraites des personnels de la DDEC et celles des agents publics.

Le projet de convention propose donc de proroger la provision annuelle de trente millions. Afin de faciliter le traitement comptable de cette provision, la DDEC arrêtera au mois de septembre un état des départs à la retraite. La provision sera ajustée en comité de suivi de fin d'année, ajustement qui prendra effet au titre de la participation en année n + 1.

## 4. La participation à l'opération développement de l'internet.

La province Sud participe au développement de l'internet à l'école à hauteur de 50 % des dépenses à l'identique des écoles publiques.

## 5. Les documents remis par la DDEC.

Les documents nécessaires à l'évaluation de l'efficience de la convention sont précisés :

- le bilan comptable ;
- le rapport d'activité ;
- le tableau des emplois.

Le projet de convention quinquennale a été examiné lors du comité de suivi du lundi 7 avril 2014, dont il a reçu un avis favorable. Le projet de délibération qui vous est soumis a pour objet d'autoriser le président de l'assemblée de la province Sud à la signer.

## 2. Explications de votes

L'explication de vote de Mme Paule Gargon, pour le groupe Union pour la Calédonie dans la France, est annexée au présent compte-rendu.

## 3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

### Ont voté pour :

**Calédonie Ensemble** : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

**Front Pour l'Unité** : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

**L'Union pour la Calédonie dans la France** : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

**Front Indépendantiste et Progressiste** : Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako et Mme Ithupane Tiéoué.

\*\*\*

- **rappor t n° 1781-2014/APS** : projet de délibération modifiant la délibération n° 54-2008/APS du 11 septembre 2008 fixant les tarifs des prestations et des actes réalisés par les formations sanitaires publiques de la province Sud.

#### **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

##### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

*Soit 38 membres présents ou représentés.*

La délibération n°54-2008/APS du 11 septembre 2008 fixe les tarifs des prestations et des actes réalisés par les formations sanitaires publiques de la province Sud. Cette délibération prévoit en son article 4 un tarif unique pour les hospitalisations quelle que soit la forme du séjour : « *Le tarif de la journée d'hospitalisation dans le centre médico-social de Bourail est fixé à 25 000 francs CFP, qu'il s'agisse d'un court, d'un moyen, d'un long séjour ou d'une maternité.*

*Ce tarif inclut l'ensemble des actes liés à l'hospitalisation et réalisés au sein dudit centre médico-social.*

*Le forfait de séjour pour participation aux frais d'hébergement est fixé à 1 400 francs CFP ».*

Conformément aux orientations de la conférence provinciale de santé, le centre médico-social de Bourail doit développer une activité de soins de suite et de réadaptation sur six lits, identifiés sur la capacité en lits existante dans cette structure de soins. Les 12 lits du centre

médico-social de Bourail ont été ainsi répartis :

- 6 lits sont affectés au moyen séjour pour des soins de suite et de réadaptation.
- 6 lits restent affectés aux courts séjours et à la maternité.

Il convient donc de revoir les tarifs applicables. La nouvelle délibération modifie les tarifs des différents séjours en les différenciant et en mettant fin à l'activité de long séjour.

- Courts séjours et maternité : 45 000 F ;
- Moyens séjours dont les soins de suite et de réadaptation : 35 000 F.

Le centre médico-social de Bourail dispense donc en matière d'hospitalisation :

- des soins de court séjour qui désignent des prises en charge au-delà de 24 heures pour des affections graves, pendant leur phase aigüe, principalement en médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique. La durée moyenne de séjour est inférieure à 7 jours. Ces prises en charge peuvent être organisées en lien avec le centre hospitalier territorial de Nouméa, via le SAMU ;
- des soins de moyen séjour, dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale à des patients requérant des soins continus, dans un but de réinsertion, principalement suite à une hospitalisation en service de court séjour chirurgical ou médical. Cette offre de soins de suite et réadaptation exclut les prises en charge dites spécialisées, par exemple, cardio-respiratoires, au regard du plateau technique présent au centre médico-social de Bourail. Conformément aux recommandations des sociétés savantes, la durée moyenne de séjour est fixée à trente jours. Cette offre s'inscrit dans un partenariat fort avec les services de court séjour de Nouméa (CHT et cliniques) ;
- des soins de maternité, dans le cadre de la surveillance de la grossesse et de la prise en charge des suites inhérents aux accouchements inopinés sur la région.

Le montant du forfait hospitalier est défini par la Nouvelle-Calédonie et fixé à deux fois le Salaire Minimum Garanti (SMG) horaire soit 1700 F<sup>1</sup>.

Pour rappel, les bénéficiaires de l'aide médicale ne paient que 10% de ce forfait hospitalier.

Le calcul du coût journalier au centre médico-social de Bourail a été effectué en tenant compte :

- de la masse salariale des agents affectés au centre médico-social de Bourail au prorata du temps affecté à cette activité ;
- des charges directes (médicaments, matériel médical, repas, blanchisserie...) et indirectes ;
- du nombre de lits et de leur taux d'occupation.

Personnel	Nbre	coût salaire annuel CMS	ETP moyen séjour	ETP court séjour	ETP TOTAL HOSPI	coût salaire annuel HOSPI
médecin	4	59 952 000	20%	25%	45%	26 978 400
secrétaire	3	13 248 000	15%	15%	30%	3 974 400
Infirmière	8	48 000 000	20%	20%	40%	19 200 000
ambulancier	3	11 088 000	20%	40%	60%	6 652 800
Aide soignante	3	11 088 000	80%	20%	100%	11 088 000
femme ménage	2	6 456 000	25%	25%	50%	3 228 000
assistante sociale	1	6 000 000	10%	5%	15%	900 000
ouvrier	1	3 696 000	5%	5%	10%	369 600
	<b>25</b>	<b>159 528 000</b>				<b>72 391 200</b>

<sup>1</sup>Article 5 de l'arrêté n° 2014-197/GNC du janvier 2014 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations fournies par le CHT pour l'exercice 2014 : « ....un forfait journalier, fixé à deux fois le SMG horaire, arrondi à la centaine de francs inférieure ».

<b>Charges</b>	<b>total coût hospi</b>	<b>total coût CMS</b>
charges de personnel	72 391 200	159 528 000
charges de fonctionnement	21 717 360	47 858 400
Contrats de prestations externes (Kinés)	2 995 200	2 995 200
<b>Total Charges</b>	<b>97 103 760</b>	<b>210 381 600</b>

#### Comparaison avec les tarifs du CHT et du CHN :

Les tarifs des structures susvisées sont fixés par les arrêtés suivants :

- Arrêté modifié n° 2014-197/GNC du 14 janvier 2014 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations fournies par le centre hospitalier territorial (C.H.T.) Gaston Bourret pour l'exercice 2014
- Arrêté n° 2014-201/GNC du 14 janvier 2014 relatif à la fixation des tarifs et à la facturation des prestations fournies par le centre hospitalier du Nord (C.H.N.) pour l'exercice 2014

	CHT	CHN	CMS Bourail
Court séjour médecine	103 300 F	81 800 F	45 000 F
Moyen séjour	70 000 F en médecine physique et réadaptation fonctionnelle 40 000 F Col de la pirogue	41 000 F	35 000 F

#### Données financières

Sur les trois dernières années, le nombre moyen de journées d'hospitalisation est de 2725. Les mises en observation inférieures à 1 jour, 135 en moyenne par an, ne sont pas facturables au prix de journée.

73% des patients hospitalisés sur Bourail sont bénéficiaires de la CAFAT qui rembourse les frais d'hospitalisation à la province Sud sur la base des tarifs de la délibération n°54-2008/APS susvisée et d'une convention en date du 11 mai 2000 faisant référence « *au tarif officiel des prestations* ». La CAFAT s'engage donc à prendre en charge ce coût pour ses assurés sur la base de cette convention.

#### Situation actuelle

L'impact financier du tarif actuel calculé à partir du nombre moyen des journées d'occupation des lits entre 2010 et 2012 est de l'ordre de 52 millions.

Nombre de journées d'hospitalisation		Tarif journalier		Forfait hospitalier		Recette globale
court séjour	moyen séjour	court séjour	moyen séjour	court séjour	moyen séjour	
1 100	889	25 000	25 000	1 400	1 400	52 509 600

#### Impact de la revalorisation tarifaire

En appliquant les nouveaux tarifs, l'impact serait de 83 millions de francs.

Nombre de journées d'hospitalisation		Tarif journalier		Forfait hospitalier		Recette globale
court séjour	moyen séjour	court séjour	moyen séjour	court séjour	moyen séjour	

1 100	889	45 000	35 000	1 700	1 700	83 996 300
-------	-----	--------	--------	-------	-------	------------

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## 2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a fait l'objet d'aucune observation particulière de la part des conseillers.

## 3. Résultat des votes

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

### Ont voté pour :

**Calédonie Ensemble :** M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

**Front Pour l'Unité :** Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguan, M. Yoann Lecourieux, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

**L'Union pour la Calédonie dans la France :** M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

**Front Indépendantiste et Progressiste :** Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako et Mme Ithupane Tiéoué.

\*\*\*

- **rappor t n° 1986-2014/APS :** projet de délibération portant modification de la délibération n° 23-2012/APS du 31 juillet 2012 fixant les attributions et l'organisation de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi.

## 1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

### *Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :*

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

*Soit 38 membres présents ou représentés.*

## I – Les motifs.

La province souhaite procéder à la réorganisation de la direction de l'économie de la formation et de l'emploi pour trois raisons principales :

### a) Améliorer la performance de son administration

Dans un contexte budgétaire très contraint, l'exécutif provincial attache une importance toute particulière à améliorer la performance de son administration et des organismes qu'elle subventionne. Aussi, Elle souhaite se doter d'une organisation interne qui contribue à améliorer la lisibilité et l'efficience des actions menées notamment en matière d'insertion.

### b) Insérer les personnes les plus fragiles

Sachant que 20% de la population calédonienne vit en dessous du seuil de pauvreté, un plan d'action en faveur des personnes en situation de précarité devient une nécessité. De plus, on constate dans les différentes structures d'insertion (MIJ, Active...) que 5600 jeunes sont sans formation ni diplôme. Ces données conduisent l'exécutif provincial à considérer l'insertion des personnes les plus fragiles comme une priorité de sa mandature.

### c) Animer et coordonner les actions sur Saint Louis

Le comité de pilotage de Saint-Louis qui s'était réuni régulièrement de 2005 à 2009 a été remis en place suite à une délibération du 11 septembre 2014. Cette instance est chargée d'animer et de coordonner les actions développées sur le territoire de la tribu de Saint-Louis en matière notamment de formation, d'insertion, d'activités éducatives, culturelles, sportives ou de loisirs, d'infrastructures et de services publics.

## II - Les principes généraux de la réorganisation.

Pour apporter une réponse adaptée aux trois axes de progrès cités précédemment, il est proposé :

- de centraliser dans un seul service, clairement identifié, le pilotage des actions menées en matière d'insertion des personnes en difficulté ; cette opération de recentrage et de coordination permettra à terme la mise en place future du guichet unique d'insertion destiné notamment à mutualiser certaines actions menées de façon dispersée et non coordonnée par différents organismes. Certaines des actions menées par la délégation à la jeunesse seront redéployées au sein de ce service ;
- de transférer l'équipe des médiateurs provinciaux au sein du service précédemment cité et en charge de l'insertion afin de leur offrir un encadrement et une formation spécialisés dans l'insertion. Cette réaffectation des médiateurs dans le service d'insertion renforcera leurs compétences sur la connaissance et le traitement des publics les plus fragiles et contribuera à améliorer la performance des services délivrés ;
- de transformer le bureau en charge des chantiers d'insertion (BII) en un service spécialisé dans le domaine de l'insertion à qui seraient confiés l'évaluation et le pilotage des actions d'insertion provinciale menées notamment par les partenaires (MIJ, Ecole de la 2<sup>ème</sup> chance, RSMA...). Ce nouveau service aurait pour mission de rendre plus lisibles les actions menées sur ce secteur au travers de l'établissement de conventions d'objectifs et de

moyens standardisées.

### III - La réorganisation

Dans ce cadre la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi qui était organisée en quatre services (SAF, SDE, SEP, SFAI) sera composée de 5 services.

L'organisation proposée sera la suivante :

- Le service administratif et financier qui comprend onze personnes et le bureau d'accueil et courrier.
- Le service du développement économique qui comprend vingt-et-un agents. Cette section effectue des missions de développement économique.
- Le service emploi et placement composé de trente-deux agents qui s'occupent du placement des publics employables. Il regroupe le bureau relation entreprise, le bureau démarche d'emploi (pour les personnes employables) et le bureau de placement de l'intérieur. Ce service gère aussi les mesures favorisant le placement c'est-à-dire les évaluations de personnel et les mesures d'aides à l'emploi.
- Le service de la formation de l'accompagnement et de l'insertion (SFAI) qui comprenait trois bureaux, sera seulement composé des deux bureaux en charge d'accompagnement et de formation des demandeurs d'emploi vers l'emploi (dix agents):
  - o - le bureau des publics prioritaires (travailleurs handicapés et public orienté par les assistantes sociales...),
  - o - le bureau de la formation, de l'accompagnement et de l'orientation qui accompagne vers l'emploi le public et qui gère tous les dispositifs de formations.

Compte tenu du transfert des missions d'insertion vers un nouveau service, il est proposé de renommer ce service : le service de la formation de l'accompagnement et de l'information (SFAI).

- Le service de médiation d'insertion et de prévention (SMIP) composé de six personnes et de onze agents sous contrat provincial d'insertion citoyenne aura comme mission : la gestion, le pilotage et l'évaluation des actions d'insertion menées par la province en faveur des publics les plus en difficultés.  
Ce service comprendra le bureau des médiateurs qui sont le relais de la collectivité auprès des publics les plus en difficultés.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

### **2. Explications de votes**

M. Santa a expliqué qu'un audit de la direction par le cabinet CAN était en cours. Il souhaiterait disposer des résultats de cet audit avant de prendre des décisions de réorganisation. Le groupe Front Pour l'Unité voterait donc contre ce projet de délibération.

### **3. Résultat des votes**

Ce projet de délibération a été adopté à la majorité avec 30 voix pour, 8 voix contre.

#### **Ont voté pour :**

**Calédonie Ensemble** : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

**L'Union pour la Calédonie dans la France** : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

**Front Indépendantiste et Progressiste** : Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako et Mme Ithupane Tiéoué.

#### **Ont voté contre :**

**Front Pour l'Unité** : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguan, M. Yoann Lecourieux, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

\*\*\*

- **rappport n° 1859-2014/APS** : projet de délibération portant approbation de la convention de délégation de compétence au président de l'assemblée de province afin de prendre les mesures individuelles d'application de la réglementation relative à la protection des mineurs à l'occasion des vacances scolaires et des temps de loisirs.

### **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

#### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

*Soit 38 membres présents ou représentés.*

La Nouvelle-Calédonie compétente en matière de protection des mineurs dès lors que ces derniers ne sont plus dans le temps scolaire ni dans le temps familial, a délégué une partie de cette compétence aux autorités des provinces, pour le suivi administratif des déclarations de centres de vacances, des centres de loisirs et la réalisation des contrôles de ces centres.

Les premières conventions de délégation de compétence ont été conclues en 2007 puis prorogées par voie d'avenants jusqu'au 31 décembre 2011.

La dernière convention a été conclue entre madame Cynthia LIGEARD, précédente présidente de la province Sud et monsieur Harold MARTIN, ancien président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Celle-ci est entrée en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 et prendra fin au 31 décembre 2014.

Le projet de convention qui vous est proposé reprend les modalités de la précédente convention et étend la délégation jusqu'au 31 décembre 2019.

La direction des sports et des loisirs étant très satisfaite de ce fonctionnement, il vous est proposé de signer la convention de délégation de compétence avec la présidente du gouvernement de Nouvelle-Calédonie.

La délégation de compétence est accompagnée par une prise en charge financière de la Nouvelle-Calédonie à hauteur de dix-sept millions (17 000 000) de francs. Cette compensation sert à financer le poste de deux animateurs socio-éducatifs et d'une secrétaire administrative au service de l'animation et des loisirs.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Explications de votes**

Ce projet de délibération n'a fait l'objet d'aucune observation particulière de la part des conseillers.

## **3. Résultat des votes**

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

### **Ont voté pour :**

**Calédonie Ensemble :** M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

**Front Pour l'Unité :** Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

**L'Union pour la Calédonie dans la France :** M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

**Front Indépendantiste et Progressiste :** Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako et Mme Ithupane Tiéoué.

\*\*\*

- **rappor t n° 2101-2014/APS** : projet de délibération portant prorogation de la délibération n° 14-2014/APS du 11 septembre 2014 portant création d'une commission spéciale relative à la conclusion du protocole général d'accord

## **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

### ***Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :***

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguihan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

*Soit 38 membres présents ou représentés.*

L'assemblée de province a créé le 11 septembre dernier la commission spéciale chargée de préciser les faits, motifs et conditions inhérents à la conclusion et au retrait du protocole général d'accord relatif aux gisements miniers de Prony et de Pernod.

L'article 1 de la délibération portant création de cette commission, prévoit que sa mission prenne fin « par le dépôt de son rapport et, au plus tard, à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date de la présente délibération ».

La mission de la commission spéciale prend donc fin le 11 décembre 2014.

Cette dernière n'ayant pu effectuer l'ensemble des auditions prévues et n'ayant pu, à ce titre, rendre ses conclusions, il est proposé par le présent projet de texte, de proroger la mission de la commission de trois mois supplémentaires.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Explications de votes**

Ce projet de délibération n'a fait l'objet d'aucune observation particulière de la part des conseillers.

## **3. Résultat des votes**

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 38 votes pour).

### **Ont voté pour :**

**Calédonie Ensemble :** M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

**Front Pour l'Unité** : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguan, M. Yoann Lecourieux, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

**L'Union pour la Calédonie dans la France** : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

**Front Indépendantiste et Progressiste** : Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako et Mme Ithupane Tiéoué.

\*\*\*

- **rappor t n° 2102-2014/APS** : projet de délibération portant modification de la délibération n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants de la province Sud dans les organismes extérieurs.

## **1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption**

### *Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :*

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, M. Frédéric de Greslan, Mme Pascale Doniguan, M. Philippe Dunoyer, Mme Paule Gargon, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Yoann Lecourieux, M. Louis Mapou, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Gaël Yanno.

*Soit 38 membres présents ou représentés.*

Au cours de la séance plénière du 11 septembre dernier, l'assemblée de province a désigné M. Nicolas Metzdorf au sein du comité consultatif d'action économique – partie économie maritime. Or, l'intéressé y siège déjà en qualité de président de la commission du développement rural. L'article 1 du projet de délibération a été rédigé en ce sens.

Par ailleurs, l'article 2 prévoit également de remplacer M. Nicolas Metzdorf au sein du comité de province de l'ADRAF. En effet, conformément à l'article 10 du décret modifié du 16 août 1989, M. Metzdorf, en sa qualité de représentant de la province Sud au conseil d'administration de l'ADRAF, est de droit président du comité de province au sein de l'agence. Il convient, à ce titre, de désigner un autre membre de l'assemblée.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

## **2. Explications de votes**

Ce projet de délibération n'a fait l'objet d'aucune observation particulière de la part des conseillers.

## **3. Résultat des votes**

Ce projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou

représentés (soit 38 votes pour).

**Ont voté pour :**

**Calédonie Ensemble** : M. Frédéric de Greslan, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Hélène Iékawé, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Nicolas Metzdorf, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

**Front Pour l'Unité** : Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, M. Alesio Saliga, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

**L'Union pour la Calédonie dans la France** : M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Paule Gargon, Mme Isabelle Lafleur, Mme Nicole Robineau, M. Eugène Ukeiwé et M. Gaël Yanno.

**Front Indépendantiste et Progressiste** : Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako et Mme Ithupane Tiéoué.

\*\*\*

Conformément à l'article 177-1 de la loi organique, il a été porté à la connaissance des conseillers le détail des marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis la précédente communication faite en séance plénière du 11 septembre 2014.

\*\*\*

L'ordre du jour ayant été épousé, le président de l'assemblée de province a levé la séance à 12 heures 58.

\*\*\*

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 *portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud*, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).

## **Explication de vote CALEDONIE ENSEMBLE**

**Monsieur DUNOYER Philippe**

Merci Monsieur le Président. Ce projet, donc, Monsieur le Président, de budget est le premier budget primitif du nouvel Exécutif. Il devrait fixer les grands axes de sa politique, et pourtant ce projet de budget est contraint, je dirais même subi, cela s'explique d'abord par la conjoncture économique qui est caractérisée par un ralentissement de la croissance lequel se traduit depuis 2 ans par une baisse des recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie de presque 15%. Les dotations de la Nouvelle-Calédonie à la province Sud s'en ressentent évidemment. Cette difficulté conjoncturelle a été aggravée par une mauvaise gestion du précédent gouvernement dont les dépenses ont continué de croître très significativement avec plus de 25% au cours des deux dernières années alors que les recettes elles diminuaient moins fortement, avec moins 10%, les incertitudes sur l'avenir institutionnel ont contribué à cette dégradation. Cette situation catastrophique nous en héritons, il faut maintenant en responsabilité trouver les moyens de redresser les comptes de la Nouvelle-Calédonie, c'est l'objectif des mesures fiscales qui ont été décidées par l'ensemble des groupes politiques représentés au Congrès et des partenaires sociaux dans le cadre de la conférence économique fiscale et sociale d'août 2014. C'est l'objectif aussi de notre proposition de loi du pays, affectant la taxe sur les jeux à la province Sud qui doit nous permettre d'apporter de nouvelles ressources comme vous le savez à cette collectivité. L'urgence de la situation a permis de réactiver ce texte qui dormait depuis bientôt 4 ans au Congrès, mais l'action de l'Exécutif ne s'est pas limitée à recherche de nouvelles recettes, un effort particulier a été engagé pour maintenir le plus possible les grands équilibres. Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont en baisse de près d'un milliard de francs, c'est le maximum qu'on peut attendre sans dégrader la qualité du service public. De même, cet effort s'est traduit par un projet de budget qui ne comporte aucune création de poste. Les dépenses d'investissements sont quant à elles, maintenue à un niveau comparable, celui des exercices antérieurs pour stimuler la commande publique à l'activité des entreprises et par suite la croissance économique. Certaines dépenses sont malgré tout en hausse : il s'agit tout d'abord de l'aide médicale gratuite, qui est directement liée à la hausse, à l'évolution démographique positive, il s'agit ensuite des chantiers d'insertion qui marque là la trace d'une véritable volonté politique de réorienter, de redéployer certains dispositifs pour faire mieux avec autant, à cet égard nous vous ferons très prochainement, des propositions de modification de règlementation de l'habitat social qui permettront à moyen constant de dynamiser la production de logements sociaux. Il s'agit enfin des mesures en faveur des communes de l'agglomération, pour garantir la gratuité des repas, des demi-pensionnaires boursiers. Au final, il apparaît que ce projet de budget, est en réalité un budget de transition, il faudra attendre la décision du Conseil constitutionnel sur notre proposition de taxe sur les jeux et la promulgation de la loi du pays pour qu'une décision modificative du budget puisse être votée par notre Assemblée et c'est seulement à ce moment-là, que des objectifs politiques ont trouvé leur traduction budgétaire. Il

nous sera alors possible de commencer à mettre en chantier les engagements pour lesquelles une majorité de calédoniens nous a fait confiance en mai 2014. Au final, on peut dire que ce projet budget est un budget de transition qui en dépit d'un contexte très constraint qui permet néanmoins à la collectivité de remplir ses missions de services publics dans des conditions qui restent tout à fait satisfaisantes. Le groupe Calédonie Ensemble votera donc pour ce projet de budget primitif. Merci Monsieur le Président.

## Explication de vote FIP

Monsieur SAKO Alosio

Monsieur le Président, chers collègues. Le budget primitif 2015 soumis à notre approbation aujourd’hui, s’inscrit dans un contexte économique dégradé. Economie du pays au ralenti, baisse des dotations, absences d’épargne, recours à l’emprunt. Ce budget pourrait être qualifié de rigoureux, ou d’austérité mais plutôt que s’en plaindre, nous croyons que ses efforts qui nous sont demandés est l’occasion d’évaluer l’efficacité de la pertinence de certaines de nos dépenses mais comme vous nous espérons que cette rigidité financière ne dure qu’une « *saison d’ignames* ». Oui, nous devons dépenser moins, et non cela n’implique pas forcément un service public au rabais. Et c’est peut-être là, la philosophie de ce budget, assurer nos missions par une meilleure utilisation des moyens financiers. C’est ce que demande votre proposition de budget 2015 Monsieur le Président, d’ailleurs, c’est avec satisfaction que nous avons noté qu’aucune économie, aucune baisse budgétaire n’a été faite au détriment de l’action en direction de la population qui est pour nous fondamentale pour la cohésion sociale et les bien-être de la population. Nous partageons donc les choix de maintenir un niveau d’investissement semblable à celui de l’exercice 2014. Ce qui contribue à la poursuite d’un service à la population de qualité et au soutien de notre économie et donc nous partageons ces choix de faire des économies de fonctionnement tant qu’il reste conforme à nos objectifs de faire en sorte que chaque administré de notre province puisse vivre dignement. Mais il nous faut aller plus loin, et donc l’évaluation de nos interventions publics en matière de développement économique comme en matière sociale doivent être poursuivis afin de déterminer si les coûts de cette politique n’ai pas trop élevé au regard de leur efficacité. Il importe également de savoir si l’organisation de nos services est optimale et le cas échéant privilégier la mutualisation des moyens et des compétences, nous devons donc maintenir nos efforts et être imaginatif, inventif pour parvenir à une gestion saine qui permettra de retrouver des marges de manœuvre larges. En définitif, l’amélioration de notre situation budgétaire ne viendra qu’avec la réforme globale de la fiscalité qui est en cours et la question de l’autonomie fiscale et de l’autorité calédonienne prend là tout son sens, mais ça c’est un débat qui dépasse nos frontières provinciales ? S’agissant des orientations budgétaires décrites dans votre rapport Monsieur le Président, de présentation, nous partageons vos priorités car la solidarité fait partie de valeurs que nous défendons. Simplement, il importe qu’en matière de logements sociaux, le mode de vie océanien doit être pris en considération. Par ailleurs, dans le domaine de l’enseignement, un véritable effort doit être consenti à l’égard de la lutte contre l’échec scolaire, le faible taux de réussite au baccalauréat des jeunes kanaks et des jeunes océaniens, en général témoignent de la nécessité de réagir pour parvenir à une homogénéité tant l’accès aux diplômes et aux qualifications. L’internat d’excellence constitue là un outil à généraliser, à développer le juge de l’enseignement et de langue kanak mérite également d’être approfondie pour des raisons que nous connaissons tous. C’est un élément caractéristique de l’identité kanak, son enseignement prescrit par l’accord de Nouméa, contribue à sa conservation et sa promotion mais favorise également l’assimilation des connaissances. Dans un deuxième temps, l’enseignement des autres langues maternelles méritent également d’être expérimenté dans un objectif pédagogique et culturel. Enfin, nous aurions souhaité que le rééquilibrage interne à la province, en termes d’équipements et d’aménagements trouve un écho favorable dans ce budget. Je veux parler du schéma d’engagement de développement provincial. Il est nécessaire que l’aménagement provincial soit planifié à cours moyen et long terme dans le but d’un développement harmonieux et aménagé. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la majorité, simplement pour illustrer ses propos, il y a en province Sud, des territoires qui ne disposent ni de l’eau, ni de l’électricité sa fait 30 ans, 10 ans de l’accord de Matignon et presque 20 ans de l’accord de Nouméa, je veux parler par exemple de la tribu d’Uaraï dans la commune de Moindou où les habitants sont forcés de quitter leur lieu de vies pour les raisons que je viens d’évoquer. Alors, alors oui, nous pourrons réévaluer, recentrer et mettre en œuvre toutes les politiques publics que nous voulons mais aussi efficient qu’elles soient elles n’auront pas de sens si nous n’arrivons pas à garantir aux administrés les droits élémentaires puisse vivre dignement. Pour terminer, je voudrais préciser la position du front indépendantiste et progressiste pour ce budget primitif qui n’est pas celle de l’insouciance l’ensemble de nos observations reposent sur la nécessité d’une gestion saine et sur l’efficacité de nos actions publics.

De fait, une bonne gestion n’est pas nécessairement synonyme de rigueur et d’austérité mais c’est une méthodologie qui doit conjurer les besoins réels de nos administrés et nos moyens financiers. J’ajouterais dans l’ouverture de cette mandature, c’est notre premier budget, l’esprit que nous devons imprégner à ce budget et au début à cette mandature c’est le pari de l’intelligence. Oui, Monsieur le Président, Messieurs et Mesdames de la majorité, prenez acte car cette date est symbolique, nous

allons vous signer un chèque en blanc pour une saison de letchi, pour tout ce que nous venons de développer, et bien pour marquer cette volonté et pour apporter notre solidarité et pour donner notre sincérité pour aller de l'avant, nous voterons ce budget. Merci

**Explication de vote FRONT POUR L'UNITE**  
**Monsieur SANTA Thierry**

Avant tout, nous tenons à rappeler que le budget primitif 2015 qui nous est présenté n'est pas équilibré au sens de l'article 183 de la loi organique en particulier en ce qui concerne l'absence de prévisions de dotations aux amortissements. En conséquence, l'application stricte de la loi devrait aboutir au rejet de ce projet par les services du contrôle budgétaire de l'Etat. Mais nous comprenons que le nouvel exécutif provincial préfère compter sur la bienveillance des services en trop ou leurs absences, plutôt que de prendre les mesures qui s'imposaient pour équilibrer ce budget forcément impopulaire. En outre, sous prétexte d'envoyer un message positif aux membres économiques, le nouvel exécutif n'hésite pas à faire prendre des risques inconsidérés à la province en inscrivant une enveloppe de 9 milliards 300 millions d'investissements, financés par des emprunts à hauteur de 6 milliards 600 millions. On peut d'ailleurs se demander si les organismes prêteurs seront disposés à honorer les appels de fonds d'une collectivité qui ne dégage aucun autofinancement sur son budget. Bien sûr, Monsieur le Président, vous nous avez expliqué qu'il s'agit d'un budget transitoire, dans l'attente des ressources nouvelles que représente le transfert du produit de la taxe sur les jeux aux bénéfices de la province. Je vous rappelle que ce texte a fait l'objet d'un recours auprès du Conseil constitutionnel par les deux groupes indépendantistes au Congrès. Au-delà des délais, qu'engendre ce type de recours qui impliqueront un décalage dans la perception de cette recette éventuelle en 2015, personne aujourd'hui ne peut usager de la décision du Conseil constitutionnel. Si d'aventure cette décision était défavorable, la province Sud se retrouverait alors dans une situation financière très critique avec potentiellement des investissements lancés sans financement en face, autrement dit, de manière plus triviale, « *vous mettez la charrue avant les bœufs* ». Mais ce genre de pratique ne vous est pas étranger puisque nous nous retrouvons justement dans la même situation concernant les finances de la Nouvelle-Calédonie où nous devons trouver aujourd'hui de nouvelles recettes pour financer des dépenses sociales votées en 2011 et 2012. Par ailleurs, globalement, il s'agit bien d'un budget de reconduction, ce qui prouve la qualité de la gestion de l'exécutif précédent, toutefois, quelques dépenses spécifiques font l'objet de modifications significatives. Ainsi, vous prévoyez l'inscription d'une nouvelle enveloppe de 55 millions pour des insertions dans les médias et sur Internet. Vous nous avez expliqué en commission qu'il s'agissait de financer la retransmission par la télé-internet CODJ, des séances de l'assemblée et des manifestations organisées par la province. Quand on connaît les liens étroits qui unissent cette télé-internet aux blogs proches de votre parti, nous espérons que ces financements ne seront pas dévoyés. Parallèlement, vous diminuez de manière très significative les subventions allouées aux radios associatives qui vous le savez fonctionnent

grâce aux aides publiques. Nous voulons pas croire à une volonté délibérée de museler certains médias qui ne seraient pas totalement favorables aux idées de Calédonie Ensemble. Vous envisagez également de verser une subvention de 10 millions à la FINC pour financer une campagne de communication en faveur des industries locales pour 7 millions et pour aider au fonctionnement de l'organisation pour 3 millions. Autant, nous sommes favorables à un soutien calédonien, autant nous ne comprenons pas l'aspect discriminatoire d'une subvention de fonctionnement aux seuls bénéfices de la FINC. Néanmoins, nous avons trouvé quelques motifs de satisfaction au sein de ce budget primitif 2015. Néanmoins, en l'occurrence, les aides aux communes semblent être maintenus ce qui leur permettra de mener à bien leur mission d'entretien des infrastructures et de sécurité, de plus il est proposé d'augmenter la dotation provinciale au bénéfice des élèves boursiers du primaire de 100 francs par élève ce qui permettra à nouveau aux communes de faire face aux coûts de plus en plus élevés de leur cantine scolaire. Par ailleurs, vous maintenez globalement les crédits affectés donc aux grandes missions que sont la santé, la protection et l'action sociale, l'enseignement, l'emploi, la formation professionnelle ainsi que l'aménagement et l'environnement qui nous sont chers. Enfin, notre groupe reste très attaché au bon fonctionnement des institutions malgré la manipulation médiatique orchestré par votre parti. Juste une parenthèse. Quand on parle, quand on parle, quand Monsieur DUNOYER parle de solidarité ? Je trouve qu'il y a une définition très personnelle de la solidarité alors que nous on la mets en œuvre, on l'a voté la taxe sur les jeux. Je voudrais juste lui dire que la solidarité doit s'appliquer dans tous les domaines, en particulier dans le domaine minier, si vous voyez ce que je veux dire. Je ferme la parenthèse. Tout ça pour dire que compte tenu des éléments précédents, ce sont les raisons pour lesquelles le front pour l'unité votera ce budget avec les éléments de satisfaction, tout en restant attentifs aux prochaines décisions budgétaires que votre Exécutif sera amené à mettre en œuvre. Merci Monsieur le Président.

**Explication de vote UCF**  
**Monsieur UKEIWE Eugène**

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs. Le budget primitif 2015 de la province Sud qui nous est proposé est un budget en crise, avec des recettes en baisse sensibles par rapport à 2013 et des dépenses sociales qui suivent la démographie. La province n'est plus en mesure de dégager l'épargne réglementaire pour couvrir ses amortissements. Chacun doit bien mesurer la gravité de cette situation pour la 1<sup>ère</sup> Collectivité de Calédonie qui accueille les trois quarts de notre population. Dans un monde de plus en plus inégalitaire, la province Sud doit être fidèle à sa mission de cohésion sociale. Nous portons des dépenses essentielles au quotidien de nos administrés et médical pour les populations les plus fragiles avec 7 milliards, les aides des personnes âgées, l'assistance aux enfants en difficultés, des bourses scolaires, le maintien aux internats et cantines de l'enseignement privé, la construction et l'entretien des collèges. Ses dépenses ne feront que progresser sous le double effet d'une jeunesse nombreuse mais aussi de l'augmentation de l'espérance de vie. La plupart d'entre nous savent bien que ceux qui nous ont accordé leur confiance aux dernières élections attendent de nous, que nous défendions ces acquis sociaux. C'est bien pour cela que nous soutenons la demande d'un ajustement des ressources fiscales en fonction des besoins réelles des populations. C'est pour cela que nous exigeons la réforme de la taxe sur les jeux à défaut de réviser une clé de répartition qui est aujourd'hui injuste. Malheureusement cette réforme indispensable à la pérennité du financement de nos aides sociales se heurte à un mur, celui de nos propositions catégoriques, d'élus indépendantistes qui refusent de céder le moindre franc pour les populations du Sud. Nous posons alors la question, que pensent les habitants de la province Sud qui ont voté pour ces élus indépendantistes cela même qui au Congrès qui ont voté un rééquilibrage en faveur de leur propre province. Pour nous, ce rééquilibrage est avant tout un rééquilibrage social, l'action de nos collectivités doit servir les intérêts de notre population, pas ceux des partis politiques. Aussi nous soutenons résolument ce budget qui préserve l'essentiel, mais nous tenons aussi à dire que ce soutien n'est pas inconditionnel, en 7 ans de difficultés budgétaires et des réformes fiscales difficiles, qui appelle de nous, élus, une gestion exemplaire, nous serons à l'UCF intransigeant sur le bon usage des fonds de la province Sud. Chaque franc devra être employé à bon escient et dans le seul intérêt du service public, nous serons donc, extrêmement vigilants, mais tout en restant constructifs dans un esprit de responsabilité et de respect vis-à-vis de l'administration et vis-à-vis de la population et des plus démunis.

Merci

**Explication de vote CALEDONIE ENSEMBLE**  
**Madame Sutita SIO-LAGADEC**

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues. Ces cinq dernières années, des dizaines de milliers de calédoniens sont descendus dans la rue afin de crier leur ras-le-bol contre la vie trop chère dans notre pays. Calédonie Ensemble a pris à bras le corps ce combat et de réelles avancées ont eu lieu. Suite à nos propositions, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a voté une loi anti-trust en 2013, et à créer l'autorité de la concurrence en 2014. Les enjeux essentiels en matière de concurrence, dépendent désormais de cette loi anti-trust qui contribue à la lutte contre les situations d'abus de position dominante en favorisant l'implantation de nouveaux commerces. Aujourd'hui, il nous appartient d'en tirer toutes les conséquences, pour cela, notre dispositif en matière de réglementation d'urbanisme commercial doit être simplifié. C'est ce que nous vous proposons au travers ce projet de délibération relatif à l'urbanisme commercial en province Sud. L'objectif est clair, il s'agit de considérer le développement de ses activités commerciales uniquement à travers le prisme de l'aménagement du territoire et du développement durable. Toutefois, l'aspect essentiel de cette amplification et le relaiement de cette surface de vente 300m<sup>2</sup> à 700m<sup>2</sup> des commerces et centre commerciaux soumis à une demande d'autorisation. De nombreux commerces ne seront donc plus soumis à ce régime contraignant, le relèvement du seuil favorisera également la création de HARD, HARD DISCOUNT et la création de petits commerces, et la croissance de petits commerces. Le développement d'une juste concurrence est le seul moyen de vraiment efficace de lutter contre la vie chère et mes chers collègues comme le disait Montesquieu, c'est la concurrence, qui met un prix juste à la marchandise et qui établit les vrais rapports entre elles. Je vous remercie.

**Explication de vote UCF**  
**Madame GARGON Paule**

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame et Messieurs les conseillers, la province Sud s'attache depuis plusieurs années à soutenir l'enseignement privé au travers des 3 directions conventionnelles DDEC, ASEEE et FELP. Aujourd'hui, cet enseignement a une place très importante dans le réseau éducatif de la province Sud au travers principalement de la direction diocésaine de l'école catholique. En effet, plus de 11 500 élèves sont aujourd'hui scolarisés dans les 35 000 écoles, collèges et lycées gérés par la DDEC en province Sud soit plus d'1/4 de la population scolaire provinciale. En renouvelant une convention sur 5 ans, d'1,2 milliard, la province Sud assure et pérennise le bon fonctionnement de cette structure. Elle adresse donc un message fort de soutien et d'accompagnement pour le maintien et le développement privé sur son territoire. L'enseignement privé peut être parfois plus adapté pour répondre aux besoins des élèves et des familles selon la zone géographique, le milieu social ou culturel. La province tient donc par cette participation à améliorer l'accueil des élèves dans ces différentes structures. Il est également important d'accompagner la DDEC dans le développement de l'informatique à l'école, à l'instar des établissements publics, pour avoir une égalité des chances face au numérique. Au nom du groupe UCF, je souhaite donc saluer l'effort que la province Sud, en période de restriction budgétaire pour maintenir sa contribution en faveur de la DDEC, et ainsi favoriser la réussite éducative. Nous voterons favorable pour ce texte. Merci Monsieur le Président.